



Fiche action n°16

FABRICATION DE MOBILIER EN BOIS

Pourquoi ?

L'ensemble des coupes issues de l'entretien du patrimoine arboré représente une ressource à part entière. Les branches ainsi que les troncs de forte section peuvent être valorisés pour la réalisation de mobilier urbain. Ce mobilier, conçu de manière simple et avec une transformation minimale, sera installé à moindre coût dans les espaces verts, contribuant ainsi à l'aménagement paysager de sites semi-naturels tels que la vallée du Cens, ou d'espaces spécifiques comme la cour de l'école de la Ferrière.

De plus, cette ressource peut être transformée en planches et réutilisée par les menuisiers municipaux, permettant ainsi une seconde vie au bois collecté. Ce mode de valorisation favorise la réduction de l'impact environnemental et met en valeur les compétences ainsi que la créativité des agents de la ville d'Orvault.

Objectifs :

- Création de mobilier éphémère
- Utilisation du bois pour fabriquer des bancs, portails, barrières, sculptures...
- Transformation sur place quand cela est possible et mise en valeur sur site

Acteurs et actrices :

- Agents du service Patrimoine Végétal et Espaces publics
- Menuisiers de la régie Bâtiment Ville d'Orvault
- Concepteurs du paysage

Cette fiche action se réfère à l'engagement n°20 de la charte métropolitaine des arbres de Nantes Métropole.